



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -6 mars 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée
- ✓ Mme BURIAS Céline pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- ✓ M. DA SILVA Carlos pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

11_25 PROJET DE MARAICHAGE « La Ceinture Verte Clermont Auvergne » Mise à disposition de la parcelle communale ZP 28 et approbation de la conclusion d'un bail emphytéotique.

La commune souhaite encourager la création d'un maillage d'exploitations agricoles familiales en capacité d'approvisionner en circuits courts, l'agglomération avec des produits locaux issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité.

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans à laquelle appartient le **Bailleur**, des entrepreneurs individuels et des organismes agricoles de développement et de formation sont engagés ont créé un outil territorial novateur avec pour objectif d'installer une centaine de maraîchers sur le territoire d'ici 10 ans.

Cet outil a pris la forme d'une Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC), dénommée « Ceinture Verte Clermont Auvergne, constituée le 13 juillet 2022. (**le Preneur**)

Son objet est d'être un opérateur d'une filière agricole labellisée, bio et locale. Il est réalisé à travers les activités suivantes :

- L'acquisition et la gestion de biens immeubles ;
- La location de foncier et de bâti agricole ;
- La location d'habitation ;
- L'assistance technique aux agriculteurs ;
- La fourniture et la mise à disposition de matériel de production ;
- La fourniture de semences et semis ;
- L'ingénierie de subventions ;
- La fourniture de système d'information de planification et de distribution agricole ;
- La sélection de produits alimentaires et leur distribution en gros, demi-gros et au détail.

Pour ce faire, la Société Coopérative d'intérêt collectif « Ceinture Verte Clermont Auvergne » met à disposition des maraîchers des moyens de production et leur accompagnement, étant précisé que les maraîchers conservent leur statut d'indépendant.

Elle souhaite, dans le cadre de son développement, s'installer sur le territoire de la commune de Malintrat et plus précisément sur la parcelle cadastrée section **ZP 28** appartenant au bailleur.

La mise à disposition interviendra dans le cadre d'un bail emphytéotique relevant des articles L. 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, lequel confère au preneur un droit réel sur les biens donnés à bail.

Le bail emphytéotique est conclu pour une durée de 50 ans et moyennant le versement d'une redevance annuelle fixe de l'ordre de 600 euros.

Le loyer de base ci-dessus sera révisé chaque année à la date anniversaire de la date de signature du bail en fonction de la variation de l'indice national des fermages prévu à l'article R. 411-9-3 du code rural et de la pêche maritime.

Après ouïe les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour et 2 abstentions (Mme DE VASCONCELOS Stéphanie et Fabrice FAURE)

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société d'intérêt collectif « Ceinture Verte Clermont Auvergne » pour lui permettre de mettre en œuvre son projet
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer le bail tel qu'annexé à la présente délibération et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, le Maire en assurant l'authentification.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 18 mars 2025

Le Maire, André MAGNOUX



La secrétaire de séance,
Valérie RATELADE

Certifié exécutoire le :

Publié le :